



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681*01

Ministère chargé de la mer et des transports

Eaux maritimes :

option « côtière »

Eaux intérieures :

option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame

Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le

A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Téléphone

Courriel

Numéro du candidat(e)

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

(Renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

Le règlement pour le droit d'inscription au centre d'examen

Un timbre fiscal correspondant au droit de délivrance **(1)**

Une photocopie d'une pièce d'identité

Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)

Une photographie d'identité récente et en couleur **(2)**

Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus

(1) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé

(2) Les titulaires d'un permis délivré après le 1^{er} janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature

Règlement correspondant au droit d'inscription en centre d'examen (30 €)

Timbre fiscal correspondant au droit de délivrance* (78 €)

* Sauf candidat(e) déjà titulaire d'un permis plaisance

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.